



Delai de livraison d'un vehicule neuf non respecte

Par **LYLY1984**, le **21/06/2010** à **22:39**

BonjourrrrrL'ancienne voiture de mon conjoint est irréparable. De ce fait, nous étions dans l'obligation de faire un crédit pour pouvoir en racheter une neuve.rnrnNous avons été chez un concessionnaire pour commander un véhicule qui doit être prévu en date du livraison pour le 25 juin 2010. Un acompte de 1000€ a été versé.rnrnJ'ai contacté le concessionnaire aujourd'hui (21/06/10) pour connaître le suivi de cette commande, la secrétaire m'a répondu que le commercial était absent et qu'il aurait du nous aviser que le délai est repoussé au 30 septembre! Cela change tous nos plans car nous comptons sur ce véhicule pour partir en vacances. Que puis je faire? et est il possible de récupérer l'acompte?? rnrnSur le contrat est spécifié: L'établissement désigné livrera le véhicule commandé au lieu et date indiqués au recto du présent contrat.rnrnLe client prendra livraison du véhicule dans les mêmes conditions.rnLe délai convenu sera, en cas d'évènement constituant un cas de force majeure, prolongé, au bénéfice du client comme de l'établissement désigné, d'une période l'égale à cet évènement.rnrnQu'est ce qui pourrait constituer un cas de force majeure concernant ma situation??rnrnMerci d'avance pour votre aide.